Malcense. Les voisins coururent au secours. Le feu s'était étendu aux boiseries et à tous les meubles garnissant la cuisine, qui sert en même temps de salle à manger. Comme l'eau manquait, on se servit de tout ce que l'on avait sous la main; cendres, sable, draps, couvertures, etc,, et en quelques minutes tout danger était écarté.

Voici ce qui était arrivé; le garçon boucher, Aimé, âgé de 15 ans, avait été laissé seul à la maison, et on l'avait chargé de surveiller une grande marmite remplie de graisse qu'on avait mise sur le poêle; le jeune homme se sera sans doute endormi ; et la graisse fondue s'est enflammée. En voulant retirer le vase, le garçon boucher a été grièvement brûlé à la main gauche.

Il était grand temps que les secours arrivassent. le feu n'aurait pas tardé à envahir toute la maison. Un oiseau a été trouvé complètement carbonisé dans sa cage.

Les pertes, couvertes par une assurance, sont évaluées à environ 400 fr.

A propos de la réception de l' « Orphéon des Travailleurs ». — Une erreur de nom s'est produite dans le compte-rendu de la réception de mardi soir. Le président de l'*Orphéon des Travailleurs* est M. Vienne, et non M. Destombes, comme on l'a dit à tort.

Autorisations de bâtir. — MM. Gudkurd, une maison, boulevard Gambetta; Desreux, une maison, rue Nationale; Desreux fils, une maison, rue Victor Hugo; Deberripon-Papier, une maison, rue Winoc-Chocqueel; Gerardi, une maison, rue des Poutrains; Blomme, deux maisons, rue n° 34.

Le jeune homme aux fausses lettres. — Vers la fin de mai, nous avons relaté les exploits d'un jeune homme de 17 ans, Arthur D..., qui était parvenu, à l'aide de lettres où la signature de son père était imitée tant bien que mal, à se faire remettre des sommes plus ou moins importantes que le malheureux se hâtait de dissiper en orgies. Sa dernière dupe alors fut M. Bulteau, peintre au Boulevard, qui lui remit 40 fr.

Le jeune escroc disparut pendant quelque temps et alla rendre visite à des parents, dans une commune du Borinage.

Il revint à Tourcoing, sachant qu'il ne serait pas inquiété, attendu que son père s'était engagé à désintéresser ses victimes. Mais au lieu de travailler, le misérable continua sa vie de débauche.

La semaine dernière il était arrêté pour ivresse. Aussitôt son père accourait s'informer s'il ne manquait de rien; et, au bout de quelques heures, il obtenait son élargissement.

Il en a été bien récompensé, comme on va le voir.

Lundi Arthur D... s'est présenté chez MM. Dervilie, entrepreneurs, avec un reçu de 100 fr. portant la signature de Mme veuve Wattel, marchande de charbons. Mais on s'aperçut du faux, et Arthur D... devinant qu'on cherchait à l'amuser pour prevenir la police, prit la fuite.

Il réussit mieux chez un boulanger, rue de la Latte où il se présentait avec une lettre portant la fausse signature de son père, demandant, pour un jour ou deux, la somme de 25 fr. qu'on lui remit.

La police s'est mise à sa recherche ; mais on croit qu'il a encore une fois quitté Tourcoing.

A la gendarmerie. — Nous avons annoncé dernièrement la nomination, comme gendarme, à la brigade à pied de Tourcoing, de M. Assens, venant de Bourges. Ce n'est pas comme gendarme que M. Assens est arrivé à Tourcoing, mais comme commis des douanes, à la gare, et il est entré en fonctions.

Entre charbonniers. — A la reprise du travail, mardi après-midi, Alphonse Vanestraten, ouvrier charbonnier chez MM. Petit père et fils, au Blanc-Seau, s'adressant à Jean-Baptiste Vanoverbeck, âgé de 63 ans, chef de brigade, demeurant à Roubaix, lui dit: « Je ne travaille plus; mais il faudra payer ma journée entière. » On lui répondit que celui qui ne faisait rien ne recevait pas. D'un coup de tête en pleine poitrine, le vieillard fut renversé et piétiné ensuite.

Polydore Arnould, demeurant à Wasquehal, autre charbonnier, qui était accouru pour porter secours, fut traité de la même manière, ainsi que le contre-maître, M. Auguste Desprez, demeurant au Blanc-Seau, rue du Presbytère. En voyant arriver plusieurs personnes, Vanestraten prit la fuite. Il est retourné à son domicile, à Mont-à-Leux, maisons Vlaminck ; et il s'est bien gardé de revenir.

M. le docteur Dubron, a délivré à Vanoverbeck un certificat constatant que l'incapacité de travail serait de 15 jours au moins.

Le carrousel du Blanc-Seau. — La quête faite dimanche au carrousel du Blanc-Seau par Mlles Marie Bonte et Marie Lambert, MM. Devriengt et Charles Parent, a produit 64 francs 04. Cette somme sera distribuée aux pauvres du quartier par les soins de M. le président.

L'affaire mystérieuse de Linselles. — Ainsi que nous l'avions annoncé dans notre numéro d'hier, M. Delalé, juge d'instruction au parquet de Lille, accompagné de deux gendarmes de la brigade d'Halluin est descendu à Linselles mardi soir, au sujet du drame mystérieux dont nous avons parlé.

Le magistrat a procédé à une perquisition au domicile de Vanrullen. Des lettres très compromettantes pour ce dernier ont été saisies par M. le juge.

C'est tout ce que nous pouvons dire pour le moment touchant ces documents, car il importe de ne pas entraver l'action de la justice. M. Delalé est reparti à Lille vers huit heures.

Halluin. — *Un accident grave.* — Un accident vient de se produire dans la rue Française. Un entrepreneur de maçonnerie, M. Georges Duval, âgé de 25 ans, demeurant à Halluin, surveillait les travaux de démolition d'une bâtisse, lorsque tout-à-coup une énorme poutre se détacha du faîte et vint tomber sur les reins de l'entrepreneur.

Le malheureux eut la colonne vertébrale enfoncée. Il fut relevé sans connaissance. Deux médecins, MM. Carette et J. Pardoen, mandés aussitôt, lui donnèrent leurs soins.

Il est à peine besoin de dire que l'état de M. Duval est très grave, et qu'un dénouement fatal est à craindre.

Neuville-en-Ferrain. — *Un douanier blessé.* — Un préposé, originaire des Pyrénées, qui fait depuis peu partie de la brigade de Neuville, Jean-Baptiste M..., demeurant à l'Estaminet de la Baguette, s'apprêtait, mardi après-midi, à nettoyer son revolver resté chargé; il ne prit malheureusement pas toutes les précautions voulues; car un coup partit, et la balle alla se loger dans les chairs de la cuisse gauche. Il n'a pas encore été possible de faire l'extraction du projectile; mais l'état du douanier n'inspire aucune inquiétude.

Roncq. — *Réunion du Conseil municipal.* Le Conseil municipal s'est réuni le 21 juin, à sept heures du soir, sous la présidence de M. Désiré Leurent, maire de la commune.

Dix-neuf conseillers sont présents.

M. Chombart est élu secrétaire. Il donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté sans observation.

Sur la proposition de M. le Maire, et après examen détaillé, le Conseil adopte les comptes de gestion du Receveur de l'hospice et du Bureau de Bienfaisance pour l'année 1892 ainsi que les comptes de ces établissements durant ledit exercice.

Il estime qu'il y a lieu d'approuver les budgets additionnels de l'année courante et primitifs de 1894 de ces maisons de bienfaisance.

Il en est de même des comptes de gestion et d'administration de la commune pour l'année 1892.

Voici les résultats du compte de M. le Maire : Recettes, 68.285,43 ; dépenses, 63.860,78 ; excédent de recettes, 4.424,64 ; Le reliquat définitif de l'exercice 1891 étant de 15.993,18 ; Le reliquat définitif de l'exercice 1892 égal au reliquat du compte d'administration du même exercice, s'élève à 20 417,82.

Le Conseil vote sur ce reliquat définitif, divers crédits supplémentaires.

Il affecte à l'entretien des chemins vicinaux en 1894, les produits suivants :

1° Revenus ordinaires et fonds libres, 226 fr.: 2° Trois journées de prestations, représentant 4,680; 3. Cinq centimes spéciaux ordinaires, 1,741; 4° Trois centimes spéciaux extraordinaires, 1,044; ensemble 7,691.

Sur la demande de l'administration des Postes et des Télégraphes, le Conseil décide le transfert, dans une maison située rue de Lille et appartenant à Mme veuve Vansteenkiste-Maes, du bureau des postes et des télégraphes, et ce, à partir du 1er août 1894. Un bail de dix-huit ans est souscrit à cet effet, du 1er août 1894 au 31 juillet 1912.

Il donne un avis favorable à la conversion du loyer du presbytère du Blanc-Four en achat de cette propriété et en rapporte à l'expertise qui sera faite par les soins de l'autorité supérieure.

Il admet comme soutiens de famille deux jeunes gens dont la situation est particulièrement digne d'intérêt.

Ce sont Jean-Baptiste Liebaert, de la classe de 1890, actuellement sous les drapeaux et Paul Gouy, de la classe de 1893, appelé à accomplir une période de vingt-huit jours en 1893.

Procédant au vote des membres de la commission des finances, l'assemblée désigne les conseillers suivants qui acceptent, savoir :

MM. Gustave Lepoutre, Henri Catteau-Rousselle, Etienne Leconte, Albert Leys, Louis Destombes, Henri Delannoy, Jean Baptiste Dutilleul, Jules Dessauvages, et Jean-Baptiste Lerouge.

La séance est levée à neuf heures.

AU GRAND CAMÉLIA

LILLE — 1, rue de la Gare — LILLE

PONGÉS ET SURAHS tout soie pour Robes couleur et 1/2 Deuil depuis *2 fr. 95 le mètre.* — Envoi d'échantillons.

Maison fermant ses Magasins les Dimanches et Jours de Fête à midi. 34924—7244

Concerts et Spectacles

Lille. — M. Paul Viardot, chef d'orchestre des Concerts Populaires de Lille, vient d'être nommé chef d'orchestre de l'Opéra et quitte par conséquent la société lilloise.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

Comment on prépare la guerre civile

Roubaix, 20 juin 1893.

Monsieur le Rédacteur
du *Journal de Roubaix*,

A propos des incidents qui se sont passés, lundi soir, au « Café Saint-Georges », je lis dans votre édition du lendemain matin que : « A l'arrivée de la police, les jeunes gens prirent la fuite »; la chose n'est pas précisément exacte, car, après la bagarre qui s'est produite à la seconde rentrée de la bande, bagarre qui eut tourné en pillage général sans l'intervention de quelques courageux jeunes gens. les manifestants se retirèrent, à l'exception de l'un d'entre eux, qui fut maintenu par les consommateurs, et remis entre les mains de la police, à l'arrivée de celle-ci, vers onze heures et quart. Le reste du groupe put continuer son chemin vers le Trichon, en vociférant ses cris ineptes de : *A bas la patrie! A bas la bourgeoisie pourrisse (sic)*, etc., sans être autrement inquiété.

Ainsi, depuis la rue de la Gare, où déjà ils insultaient de paisibles bourgeois, une bande de voyous, déléguée intentionnellement (à l'arrivée au siège des Patriotes, l'un d'eux a crié aux autres : c'est ici), une bande de voyous, dis-je, a pu manifester hautement en faveur du drapeau rouge, insulter la Patrie française, piler un café paisible, et cela à dix heures et demie du soir, en plein centre de la ville, à trois cents mètres du poste principal de police. Vraiment, il n'y a plus de sécurité à Roubaix dans ces conditions, et nous en sommes à approuver hautement l'avis donné par le journal le *Roubaisien* : que chacun s'arme d'un revolver et se défende carrément; pour ma part, je ne suis nullement disposé à me laisser assommer par cette lie plébéienne, marée montante qui finira par nous déborder si on n'y prend garde, car, à côté du fait violent qui fait l'objet de la présente, il s'en passe chaque jour d'analogues, dans l'un ou l'autre coin de Roubaix, d'un caractère plus bénin, il est vrai, mais qui n'en forment pas moins un feu couvant, et constituent un danger pour l'ordre public.

Voilà un premier résultat des belles théories des Millerand, Lafargue, Guesde, etc, lesquels, cachant sous quelques fleurs de rhétorique leur dangereux venin, empoisonnent les travailleurs de nos régions industrielles, et corrompent les jeunes générations ouvrières, triste mission accomplie par des gens qui n'ont de leur opinion que la lâcheté qui en forme le fond; ils ont senti qu'en s'adressant à nos populations un peu cosmopolites du Nord, il y avait *quelque chose à faire*. Mais qu'ils s'adressent un peu dans l'est, qu'ils s'approchent un peu de la plaie de la grande blessée, ils verront s'il y a encore du sang gaulois dans les veines des Français, et pourront juger en s'exposant un peu, de l'effet que produit la crosse d'un fusil Lebel, à travers la figure.

En attendant, nous demandons à l'autorité supérieure des mesures de répression énergiques; mesures au moins égales aux brutalités et aux violences auxquelles nous sommes exposés. Et si cette juste satisfaction ne peut nous être donnée, qu'on nous autorise à prendre nous-mêmes nos moyens de défense.

Je compte, Monsieur le Rédacteur, qu'en excusant la longueur de cette lettre, vous voudrez bien en faire l'insertion dans votre prochaine édition, et vous prie d'agréer avec mes remerciements anticipés, l'assurance de ma parfaite considération. *Un Patriote.*

Le prix de la viande

Roubaix, 22 juin 1893.

Monsieur le Directeur
du *Journal de Roubaix*,

Je lis dans votre numéro d'hier une lettre d'un habitant économiste demandant, à l'instar d'autres villes, l'intervention de l'administration municipale auprès des bouchers en vue de l'abaissement du prix de la viande. Ce monsieur semble ignorer que la plupart des bouchers achètent leur viande au dehors et que, par conséquent, il appartient plutôt à nos édiles qu'aux bouchers de baisser le prix de vente des viandes abattues.

Il existe bien un règlement municipal daté du 5 avril 1892 prescrivant l'abattage des animaux de boucherie dans nos abattoirs, mais jusqu'ici il est resté lettre-morte. Cependant sa mise en vigueur y amènerait un plus grand débit et permettrait aux chevilleurs ou marchands en gros qui dès lors vendant plus, pourraient vendre meilleur marché.

Je soumets ces réflexions à nos édiles car il y va des intérêts de la population.

Espérant que vous voudrez bien insérer ma lettre dans votre numéro de demain, veuillez croire, Monsieur le Directeur, à mes remerciements anticipés et l'assurance de mes sentiments respectueux. *Un ex-boucher.*

PETITE CORRESPONDANCE

E. J. 2. — Non; ne sont assujettis à cette période d'exercices que les dispensés en vertu de l'article 23 (ouvriers d'art, instituteurs, etc.).

Th. L. — Nous ne pouvons vous renseigner d'une façon précise avant le mois prochain. Nous croyons, toutefois, qu'il ne sera pas question des classes 1886-1888, sinon par ordres d'appel individuels.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du mercredi 21 juin.* — LA MULTIPLICATION DES BIÈRES. — La ville de Roubaix a intenté un procès à M. Charles Quint, brasseur, à la suite d'une contravention qui aurait été constatée au commencement du mois de mars par les employés d'octroi chargés de vérifier l'existant des bières dans les magasins et dépendances.

Le contrôleur expose au Tribunal que, à la suite de soupçons qui avaient été inspirés à la direction de l'octroi lors de visites antérieures, il était allé le onze mars dernier dans la soirée, dans la brasserie, en compagnie de deux autres préposés, et avait constaté, après une inspection minutieuse de tous les locaux, la présence de 407 hectolitres de bière : toutefois le contre-maître de brasserie s'était refusé à accompagner les employés dans leur visite.

Or, après avoir, à leur sortie de l'établissement, veillé toute la nuit, à tour de rôle, aux abords de la maison, ils s'étaient représentés le lendemain matin à six heures, avaient fait une nouvelle inspection et avaient relevé une quantité non plus de 407, mais de 489 hectolitres.

Ils en avaient déduit que cette augmentation ne pouvait provenir que d'un *allongement* ou d'un coupage de bières à l'eau froide ou chaude : or, le coupage étant réprimé par la loi de 1814 et les règlements de l'octroi, procès-verbal avait été dressé.

La ville de Roubaix conclut, par l'organe de Me Basquin, à la condamnation à deux cents fr. d'amende et à huit cent quatre-vingts francs de dommages-intérêts.

Me Basquin raconte dès le début que ce qui est reproché aujourd'hui à M. Quint n'est qu'un incident de la campagne de fraude organisée par les brasseurs de Roubaix depuis que, dans l'intérêt des finances de la localité, on a voulu transformer le contrat à forfait ou à l'abonnement en exercice.

Il fait l'historique de ce qui a suscité des dificultés entre la ville et le syndicat des brasseurs ; il reproduit même l'anecdote racontée par le maire de Roubaix au Conseil général à propos d'un brasseur qui a réussi à soustraire à la surveillance des employés un troisième camion, pendant que deux autres chargés de tonneaux vides et remplis d'eau chaude étaient visités par les préposés.

Or, les brasseurs feraient aujourd'hui tout ce qui leur est possible pour frauder la caisse municipale; témoin cette contravention relevée à la charge de M. Quint qui, suivant la déclaration formelle des préposés, aurait trouvé moyen de multiplier le nombre des hectolitres de bière et de soustraire ainsi à la perception plus de quatre-vingts hectolitres.

Il prie le tribunal de sévir, parce qu'il en était autrement, si l'on estimait que la preuve résultant des déclarations des employés n'est pas faite, ce serait un très funeste exemple, et les autres brasseurs en tireraient parti pour renouveler de pareils procédés.

L'honorable avocat dit qu'il croit fort que le syndicat des brasseurs est derrière M. Quinet et se promet d'escompter la solution qui pourrait intervenir.

Le contre-maître de la brasserie et un autre garçon brasseur sont entendus comme témoins : d'après eux, cet excédent a été retrouvé le lendemain, cela tient à ce que l'inspection a été insuffisamment faite, et qu'il a été compté comme fûts pleins des fûts qui étaient vides, et d'autre part tout n'avait pas été visité par les employés notamment le hangar. Quant à eux, les garçons brasseurs, ils affirment que, ayant travaillé la nuit, ils n'ont fait aucune espèce de coupage.

Me Lyon-Caen, du barreau de Paris, est chargé de la défense de M. Quint. — Il déclare que cette action intentée par la ville, est un procès de tendance : c'est un épisode de la lutte que la municipalité a entreprise contre les brasseurs.

Les industriels n'avaient jamais eu maille à partir avec la ville: or, la municipalité qui est aujourd'hui à l'Hôtel-de-Ville de Roubaix s'est imaginé de relever certaines exigences. de ne plus admettre l'abonnement et d'imposer l'exercice, chose bizarre! alors qu'à l'heure actuelle, au Parlement, en matière de contributions ou a justement supprimé l'exercice.

Me Lyon Caen rappelle ce qui a été la genèse de cette transformation, ce qui a donné lieu à des discussions au sein du Conseil général. Pour s'expliquer sur la contravention qui a été relevée à la charge de M. Quint, il proteste énergiquement contre la fraude qu'un suspecte à son client; il est simplement arrivé que des employés ont voulu faire trop de zèle, qu'ils ont accompli d'une façon incomplète leurs perquisitions, et qu'on a aussi constaté des excédents de liquides qui, en fait, n'existaient pas : il entre aussi dans certains détails techniques relatifs à la fabrication de la bière, et conclut que ce procès n'aurait pas dû être fait, qu'il se retournera justement contre ceux qui l'ont fait.

Le Tribunal met la cause en délibéré pour rendre son jugement à huitaine.

ENTRE CONCURRENTS. — Nous avons rendu compte d'un procès en diffamation qui avait été appelé à l'audience de mercredi dernier et qui a eu lieu entre deux marchands de bycyclettes, M. Rémy V... et M. Sylvère A..., à la suite d'une scène d'injures, rue de la Rondelle, à Roubaix.

Après audition de témoins produits par M. A..., le cité, ce dernier est condamné à seize francs d'amende et aux frais pour tous dommages intérêts.

PLAINTE D'UNE COMPAGNIE D'ASSURANCES. — Il y a deux mois environ, le *Journal de Roubaix* avait, sur la demande d'un agent de la Cie l'*Alliance Belge*, publié un article intitulé : « Comment une compagnie d'assurances paie ses indemnités. »

La Compagnie d'assurances *Utrecht* qui y était désignée vit dans cet entrefilet une diffamation et une insinuation malveillante à son adresse et intenta une action à l'agent général de l'*Alliance belge* et à son agent particulier, M. Servraux, qui habite Roubaix.

Après avoir entendu divers témoins qui expliquent dans quelle circonstance l'article a été inséré, le Tribunal remet l'affaire à huitaine pour plaidoiries et jugement.

PROCÈS DE PRESSE. — Dans l'affaire de M. Castelain contre le *Réveil du Nord* et M. Dumortier auteur de l'article plaidée la semaine dernière, le gérant est condamné à vingt-cinq francs d'amende et cinquante francs de dommages-intérêts. Quant à M. Dumortier, il lui est infligé quinze jours d'emprisonnement et cinquante francs de dommages-intérêts avec application de la loi Bérenger pour la prison.

POUR OUTRAGES au garde Delahousse, à Lannoy, Decourcelle Paul encourt une peine de quinze jours avec sursis.

UNE PLAINTE EN ABUS DE CONFIANCE avait été déposée par une maison d'imprimerie de Paris contre son voyageur, X..., habitant Tourcoing; or le ministère public n'ayant pas agi et ayant vu dans cette poursuite, un intérêt privé, c'est à la requête de la maison que X... avait été cité.

Le prévenu ne comparaissant pas est condamné par défaut à trois mois de prison et vingt-cinq francs d'amende.

NORD

Deux crimes dans l'arrondissement de Douai. — On annonce que deux crimes auraient été commis dans l'arrondissement de Douai.

Une grave affaire de mœurs aurait été commise à Masny sur une petite fille de cinq ans.

De plus, une femme a été arrêtée à Orchies; elle serait accusée d'avoir tenté d'empoisonner son enfant, et elle aurait avoué.

Malo les Bains. — M. le directeur des Ecoles des Frères de Nœux-les-Mines a été frappé d'une congestion en prenant un bain.

Voici des renseignements à ce sujet :

Mardi, vers cinq heures et demie, M. Dhaussy, en religion Frère André, prenait un bain à la plage, lorsque tout à coup les baigneurs qui se trouvaient à proximité le virent disparaître.

Le canot de sauvetage, monté par MM. Dobbelaere et Loonis, arriva aussitôt et réussit à sauver le Frère André, qui avait perdu connaissance. Un docteur de Bergues lui donna les premiers soins et il fut secondé par les docteurs Montennis et Gérard. Le malade reprit ses sens, mais, vers minuit, il expirait au restaurant Pyl, où il avait été transporté. Le Frère André, ainsi que le constate le rapport des médecins, est mort par suite d'une congestion cérébrale. Son corps sera transféré à Nœux Pas-de-Calais).

Merville. On nous télégraphie qu'une tentative d'assassinat suivie de suicide a été commise à Merville.

Une mère qui veut empoisonner son enfant à Beuvry. — La fille Marie B.. a été écrouée à la prison de Douai, pour avoir voulu empoisonner à l'aide d'une décoction mélangée de pétrole et de soufre d'allumettes, son petit garçon âgé de quatre ans.

Une mort subite et une curieuse guérison à Orchies. — La bonne de M. Luprez-Jacquart était allée préparer son charbon. Ne la voyant pas revenir, Mme Lubrez alla se rendre compte de ce qu'elle faisait, mais quelle ne fut pas sa surprise de la trouver inanimée dans la remise au charbon. Son émotion fut si grande qu'elle se mit à appeler au secours, alors qu'aucune parole distincte n'était sortie de sa bouche depuis une dizaine d'années.

Le médecin appelé aussitôt constata que la bonne était morte de la rupture d'un anévrisme et que la guérison complète de Mme Lubrez était due à la grande émotion qu'elle avait ressentie.

PAS-DE-CALAIS

Un caporal noyé à Montreuil-sur-Mer. — Un caporal de l'Ecole militaire, le nommé Edouard Collon, était allé dimanche après-midi se baigner dans la Canche. Il se jeta dans la rivière, à vingt mètres au-dessous du pont du moulin Wallois. Le courant, très fort en cet endroit, entraina le malheureux; ce que voyant le soldat Victor Cozette et le jeune Boyaval. qui se trouvaient là se jetèrent à l'eau pour lui porter secours, mais vu la rapidité du courant, leurs efforts furent inutiles.

En moins de dix minutes le malheureux caporal disparut dans la rivière profonde de plus de six pieds. Son cadavre ne fut retrouvé que lundi matin. Ses parents assistaient à cette lugubre découverte.

Edouard Cotton était âgé de 23 ans et demeurait à Somain. Hier matin, un premier service a été célébré à Montreuil à l'issue duquel le corps a été transporté à la gare pour être reconduit à Erre, village habité par les parents du malheureux, où l'inhumation a eu lieu mercredi matin au milieu d'une affluence considérable.

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du 21 juin.* — Marguerite Puteaux, rue Paul Bert, 46.— Madeleine Marissal, rue de l'Ouest, 31. — Charles Vlieghe, rue de Flandre, 146.— Léon Benson, rue Saint-Amand, 39.— *Fernande* Vermeulen, rue Lacroix, 12. — *Déclarations de décès 21 juin.*— Virginie Hiergens, 13 mois, rue Thécle, 12. — Adèle Delhaye, 56 ans, rue de l'Avocat, 8. — François Lottigier, 88 ans, rue Turgot, 94 — Madeleine Vanpeteghem, rue de l'Epeule, cour Lampe, 37.— Camille Vanhoorne, 5 mois, rue Christophe-Colomb 13. — Suzanne Vanderstylen, 1 mois, rue Vallon, cour Lecroart, 3. — Henri Fourmentreaux, 37 ans, rue de l'Ommelet, cour Dhalluin, 7.— Catherine Glorieux, 59 ans, Hôtel-Dieu. — Gustave Mentez, 30 ans, Hôtel-Dieu. — François Cordonnier, 59 ans, Hôtel-Dieu.— Adolphe Esquenet, 52 ans, rue Rocroy, 3.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du 21 juin.* — Marie Lenglet, rue de la Marlière. — Joseph Flipo, rue des Orphelines. — Marie Houare, chemin des Carliers. — Joseph Labie, rue St-Hubert. — Marthe Debergue, rue Saint-Pierre. — Marie Parmentier, rue Nationale. — Auguste Brouare, rue Nationale.— Marie Haquette, au Clinquet.— *Déclarations de décès du 21 juin* — Marie Saison, 21 ans, sans profession, rue Capelle. — Edouard Vaillant, 18 ans, tailleur, rue Winoc-Chocqueel. — Brigitte Hus, 3 mois, rue du Tilleul. — Gabrielle Vanngevelde, 6 mois, Blanc-Seau.— Sophie Kaeirsgieker, 69 ans, sans profession, au Blanc-Seau. — Valentine Deleu, 9 ans, au Blanc-Seau.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille ESQUENET-MAASSENS qui, par oubli n'auraient pas reçu de lettre de fairepart du décès de Monsieur Adolphe ESQUENET, décédé à Roubaix, le 21 juin 1893, dans sa 52e année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le vendredi 23 courant, à 8 heures 1/2, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Rocroi, 3.— L'Obit du Mois sera célébré le mardi 25 juillet, à 8 h., en la même église.

Les amis et connaissances de la famille LOTTIGIER-BONNEL qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Louis-François LOTTIGIER, veuf de Dame Alexandrine BONNEL, décédé à Roubaix, le 21 juin 1893, dans sa quatre-vingt-neuvième année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le vendredi 23 courant, à 8 heures 1/2, en l'église Saint-Joseph, à Roubaix. L'assemblée à la maison mortuaire, rue Turgot, 94.

BELGIQUE

Une exhumation à Menin. — Le Parquet de Courtrai vient de faire une descente à Menin. Il s'est rendu directement au cimetière et a fait exhumer le cadavre du sieur G... enterré depuis quelques jours. Voici la raison de cette descente. G... avait été soigné dans sa dernière maladie par un empirique de la contrée ayant déjà eu maille à partir avec la justice pour exercice illégal de la médecine.

Le public criait à l'empoisonnement, mais les deux médecins-légistes après examen des viscères ont déclaré qu'ils ne portaient aucune trace de poison.

Courtrai. — *Un train supplémentaire.* — L'administration des chemins de fer de l'Etat se propose d'organiser à titre d'essai un train supplémentaire entre Courtrai et Mouscron. Ce train partirait de Courtrai vers une heure de l'après-midi.

Un vol dramatique au presbytère de Staden (Ypres.) — Des voleurs se sont introduits dans le presbytère de Staden, où ils se sont emparés de tout ce qu'ils ont pu trouver. Ils sont ensuite entrés dans la chambre du curé. Le vénérable prêtre reçut un vigoureux coup de poing.

Menacé de mort, il se laissa lier et bâillonner. Sur ces entrefaites, la servante accourut; elle fut également maltraitée et liée. Ayant pu défaire ses entraves avec les dents, elle alla se munir d'un revolver, mais, folle d'épouvante, elle se jeta par la fenêtre, sans se faire de blessure grave. Effrayés, les malfaiteurs ont pris la fuite.

A Hooglede, deux frères, qu'on croit être les coupables ont été arrêtés et écroués à la prison d'Ypres.

Warcoing. — *Un vol important.* — Un fabricant de sucre, M. Peters, a été victime d'un vol de tuyaux en cuivre, se montant à 1,000 francs environ. Ce vol a été commis dans la nuit de lundi à mardi.

Après leur méfait, les voleurs sont passés en voiture, devant le bureau de douane de Toufflers. Ils se dirigeaient vers Roubaix.

La gendarmerie de Templeuve (Belgique), a fait une descente chez un marchand de chiffons de cette localité, qui a été trouvé détenteur du produit du vol. Son domestique a été mis en état d'arrestation.

Bruxelles. — *Meurtre et suicide.* — Un cabaretier et marchand de légumes, Auguste Declercq a tué sa femme d'un coup de revolver et s'est fait ensuite justice, lui-même en se brûlant la cervelle.

Declercq, très brutal, rouait sa femme de coups presque journellement.

Les grèves de mineurs. — 2,109 ouvriers qui travaillaient dans sept mines situées entre Dux et Bilin, ont imité ceux de la mine Amélie, et se sont mis en grève. La tranquillité n'est pas troublée dans le district minier de Bruex.

Une rixe sanglante à Zelle entre soldats et agents de police. — On mande de Zelle :

« Une rixe sanglante a eu lieu entre la police et les soldats rappelés sous les drapeaux pour apprendre le maniement du nouveau fusil.

» Le bourgmestre et la gendarmerie sont intervenus. Le commissaire de police, le bourgmestre, un gendarme et deux soldats ont été grièvement blessés.

» On n'a pu arrêter personne, mais on connait les noms des soldats qui ont pris part au conflit.

A la Chambre. — *Séance du 21 juin.* — LA REVISION. — M. Visart dépose son projet.

M. le Ministre des finances se lève aussitôt pour déclarer qu'il refait les mêmes déclarations qu'hier au sujet de l'interprétation à donner au texte de l'art. 53. Il ne comprend pas l'émoi provoqué par ces déclarations, car, selon lui, si toutes les formules sont rejetées, le Sénat restera élu par les censitaires.

L'art. 51 est formel à ce sujet. Nul article ne peut être soumis à revision s'il ne réunit pas les 2/3 des voix.

L'orateur insiste pour que la Chambre se mette d'accord sur une formule.

M. Graux demande que la question soit immédiatement résolue.

M. Mélot reprend les théories de M. le ministre des finances; il se base pour discuter sur les déclarations faites au Congrès de 1830.

M. Graux constate que l'on se trouve dans une impasse. Tout rejeter, dit-il, c'est nous mettre à la merci du vote plural et provoquer le triomphe de l'extrême gauche,

Il n'y a qu'un remède à la situation, c'est le refus de la sanction par le Roi.

M. Janson interrompt et s'écrie : Personne n'oserait faire pareille proposition.

M. Woeste ajoute que l'on peut être tranquille : cela n'arrivera pas.

M. Janson reproche à M. Graux de vouloir créer un conflit entre les deux Chambres.

M. Graux proteste et dit qu'on calomnie ses intentions,

M. Nothomb adjure la Chambre de ne pas amputer le corps électoral et de donner la même origine à la Chambre qu'au Sénat.

M. Collaert admet l'interprétation donnée à l'art. 53 par M. Beernaert.

M. Mélot défend son rapport et dit que comme moyen de conciliation, il votera l'âge de 35 ans.

M. Janssens justifie son vote et dit qu'il sera favorable à la proposition de M. Féron.

La séance est levée à 4 h. 45.

LE PÈLERINAGE EUCHARISTIQUE
D'ARMENTIÈRES

Il revient de divers côtés que beaucoup de personnes craignent l'encombrement à leur arrivée à Armentières; des groupes et des paroisses manifestent quelque inquiétude par rapport à la facilité de retrouver leur point de réunion.

Voici la réponse qu'on nous prie de leur adresser:

« En raison des dispositions prises sous le titre II de l'affiche, l'encombrement à l'arrivée est impossible.

» Nous rappelons à cet effet qu'à l'extrémité de la rue de la Gare, que tous les voyageurs doivent suivre en descendant du train, de grandes inscriptions seront posées en travers.

» 1° De la rue Philippe-de-Girard ;

» 2° De la rue Nationale ;

» 3 De la rue Marle, elles indiqueront les routes que les groupes et paroisses doivent suivre pour se rendre à leurs points de réunion (1re 2e et 3e Sections.) »

Il y aura tant de monde qu'on ne verra pas, écrit-on, Voici la réponse :

« Il suffit pour se convaincre du contraire de se porter au titre V de l'affiche.

» En effet, ce titre porte l'itinéraire et l'horaire du passage du cortège afin que le monde puisse se répandre à travers toute la ville sur un parcours d'environ 5 kilomètres et de la sorte voir facilement le cortège et recevoir la bénédiction du Très-Saint-Sacrement.

Nous donnons de nouveau le tableau de l'itinéraire et de l'horaire en faisant observer que l'heure indiquée est non pas celle du passage de la tête du cortège, mais celle du passage du Saint-Sacrement :

Itinéraire. — Le cortège eucharistique partira de l'église Saint-Vaast à trois heures très précises.

« Il passera par : Les rues des Douzes-Apôtres et des Jésuites à 3 h. 1/4; la rue de Quesnoy à 3 h. 1/2; le Rond-Point et la rue des Jardins à 3 h. 3/4; la rue du Faubourg de Lille et la rue Marle à 4 h.; la rue Nationale à 4 h. 1/4; la rue de Dunkerque, la Grand'Place, la rue de Lille et la rue Marle à 4 h. 1/2; la rue Neuve à 5 h.; et la place de la République, où la bénédiction du Saint-Sacrement sera donnée à 5 h. 1/2.

Comment feront les pèlerins pour voir le cortège symbolyque et eucharistique qu'ils précèderont tout le temps de la procession ?

« Le dernier alinéa du titre V de l'affiche répond à la question :

» Afin que les pèlerins puissent voir, ils seront rangés le long de la rue de l'Ecole, de la Grand'Place et de la rue de l'Humanité, et le cortège passera au milieu de leurs rangs, ouverts pour rentrer à l'église de Saint-Vaast. »

» Nous craignons la cohue au départ d'Armentières pour notre retour ?

» Nous pouvons rassurer tout le monde, car M. le chef de gare d'Armentières, qui connait très bien son service et qui est un maître en fait d'organisation, a déjà songé à faire une gare d'embarquement spécialement réservée aux trains rapatriant les voyageurs dans la direction de Lille, Roubaix, Tourcoing et localités au-delà; déjà ses dispositions sont prises pour les autres directions.

» Le comité prie MM. les curés des paroisses et MM. les prêtres directeurs de groupes de veiller à ce que leurs groupes pénètrent dans la gare au moment du départ avec le plus grand calme et d'un pas tranquille, le sang-froid dans ces occasions permettant un travail beaucoup plus rapide que la précipitation et la bousculade. »

CHRONIQUE COLOMBOPHILE

FÉDÉRATION COLOMBOPHILE ROUBAISIENNE (fondée en 1868). — Dimanche 25 juin, grand concours national sur Chateaudun (318 kilom.) 500 francs de prix d'honneur, répartis comme suit : 5 objets d'art (valeur 100 francs)aux 5 premiers. 400 francs en espèces aux 45 suivants. Inscription et mise en paniers vendredi 23 juin de 3 à 6 h. 1/2 du soir, au siège de la société (Le Pigeon d'argent), établie chez Mme veuve Baudringhien, estaminet du « Rossignol chantant » rue Decrême (Moulin-de Roubaix.)

Les constateurs devront être remis samedi jusque midi au siège du concours et seront remis dimanche matin à 6 heures aux amateurs. Pour d'autres détails voir les affiches de la fédération Roubaisienne.

WATTRELOS. — Résultats du concours de Chantilly, donné chez Mme veuve Laloy à la Vieille Place, 621 pigeons ont été lâchés à 7 heures beau temps, vent nord

1er prix Salembier. 2e Rasson 4p. 3e Deltour 2p. 4e Milauts 1p. 5e Dessauvages 1p 6e G. Baptiste 2p. 7e Deltour 2p (U). 8e Debaudrenghien 1p. 9e Bovyn 2p. 10e Debouvry 2p. 11e Lagache 1p. 12e Duvillers 4p. 13e Vancauwenberghe 3p. 14e Salembier. 15e Lange 3p. 16e Carlier 1p. 17e Houttemane 3p.

18e prix Dewimaux 1p; 19e Duvillers; 20e id; 21e Losfeld 1p; 22e Vancauwemberghe 2p; 23e Dusoulier 3p; 24e Delcroix-Seynaeve 2p; 25e Locuflier 3pr; 26e Desplechin; 27e Delcroix-Seynaeve; 28e Spriet 1p; 29e Dubus 1p; 30e Hazebrouck; 31 Barbry 1p; 32e Ferret; 33e Glorieux 1p; 34e Allumiez.

35e Prix Salembier. 36e D'Hedenne. 2 p. 37e Verclef, 2 p. 38e Bovyn, 2 p. 39e Harroux, 1 p. 40 Mathieu, 1 p. 41e Bovin, 1 p. 42e Cremillier, 1 p. 43e Spriet, 1 p. 44e Dubois, 1 p 45e Vanverbeck, 1 p. 46e Samain, 1 p. 47e Mertens, 1 p. 48e id. 1 p. 49e Destombes. 50e Godart 51e Delporte. 52e Hennon.

Série de 2 Deltour. Série de 3 Bovyn. Série de 4 Florin.

Le premier pigeon a été constaté à 10 h. 01' 38" avec une vitesse de 968 m. 90 à la minute; le dernier à 10 h. 10' 30" avec une vitesse de 927 m. 29 à la minute. Distribution des prix dimanche 25 courant à 8 heures.

JEU DE BOULES A LA PLATINE

TOURCOING. — *Résultat du boulage de jambons qui a eu lieu le 18 juin rue de Paris, en face de chez Masurel frères.* 214 mises de prises. 6 jambons, 1 prix en argent. 1er jambon Albert Delsalle, 2e Valery Leclercq, 3e id., 4e Jules Bouche, 5e Edouard Prouvost, 6e Louis Evrard, prix en argent, France Dervaux.

— Dimanche 2 juillet. 200 francs de prix en espèces seront joués chez Valéry Leclercq, rue de Paris. Mise 0,40 c. On pourra prendre 6 mises. Le rebattage des 9 aura lieu à la fin de chaque peloton.

CHOSES ET AUTRES

Le grand tailleur à la mode, Troisixe, fait sa profession de foi commerciale à un de ses clients :

— Je ne réclame rien aux « gens comme il faut ». Ils paient quand ils veulent.

— Ah! ah!

— Seulement, s'ils tardent trop à me payer, j'en conclus qu'ils ne sont pas des « gens comme il faut » et je leur envoie immédiatement leur facture.

*
**

Dans les couloirs de la Chambre.

— Que pensez-vous de Z... ?

— Ne me parlez pas de ce garçon-là : il est bête à manger du foin.

— Eh ! mon cher, au prix où est le fourrage, ce n'est pas encore dans les moyens de tout le monde !

PENSÉES

La bravoure et le désintéressement sont les deux qualités que nous admirons davantage, sans doute parce qu'elles mettent en péril les biens qui nous sont les plus précieux : la vie et l'argent. Mgr LANDRIOT.

— Un coup d'épingle est une blessure s'il touche à une ancienne blessure. Ctesse DIANE.

— On ne compte que les jours qu'on attend et ceux qu'on regarde. ***

— Singulière chose que la reconnaissance : méfiez-vous-en chez celui qui ne la traduit que par des paroles. JOUBERT.

BIBLIOGRAPHIE

Le Monde illustré, 13, quai Voltaire, Paris. — Sommaire du numéro du 24 juin 1893. — Gravures. — Paris : Les salles de garde des hôpitaux de Paris : Laënnec, la Pitié. Mode : Toilettes pour juin 1893. Départements (Meurthe-et Moselle); Saint-Ail : Translation des corps des officiers et soldats allemands tués le 18 août 1870. La cérémonie religieuse. Amanvillers : Le monument funèbre. Le général Jamont, commandant du 6e corps, passe devant le front du détachement allemand. Arrivée du cortège sur le territoire allemand. Seine-et-Oise : Le funiculaire de Bellevue. Portraits : Le général Haeseler, commandant le 16e corps d'armée allemand, à Metz. Russie : Pose, par le Tsar, de la première pierre du monument élevé à la mémoire de l'empereur Alexandre II. Chapelle élevée sur le front de bandière du camp de Kodinskoé-Pole. La revue des troupes, passée par l'Empereur.

Texte. — Chroniques : Le Courrier de Paris, par Pierre Véron. Actualité : L'Ossuaire de Saint-Ail, par G. Lenôtre. Beaux-Arts, par O. Merson. Les salles de garde des Hôpitaux de Paris : Laënnec, la Pitié, par Guy Tomel. Le 10e anniversaire du couronnement de l'Empereur Alexandre III. Bibliographie : Le Couvent de Dragon vert, drame japonais de M. Léon de Rosny, par G. Claudin. Explication des gravures, Echecs, Rébus, Bibliographie, Récréations de la famille, Science amusante, Revue comique, etc. Nouvelle en cours de publication : Catherine Midiou, par A. Lepage. En supplément : Ce qu'Elle voulait, roman par Pierre Maël, illustrations de Marold. — Le numéro : 50 centimes. 349 9d

LE COMMERCE DIRECT.

L'Indicateur général de l'Industrie et du Commerce français, de M. BIANCONI, vient de paraître à la librairie CHAIX. Cet annuaire, créé en 1792, et dont nous mentionnons aujourd'hui la deuxième édition, est certainement l'une des conceptions les plus heureuses qui se soient manifestées en faveur de l'expansion du Commerce français. Aussi est-ce avec une faveur des plus marquées que cet ouvrage a été accueilli tout à la fois par le Commerce général à l'Etranger, par nos Chambres de commerce françaises, et par nos agents diplomatiques et consulaires, qui, tous, voient dans la publication de l'INDICATEUR BIANCONI la réalition de *desiderata* maintes fois formulés.

Mieux que personne, l'auteur des CARTES COMMERCIALES UNIVERSELLES, M. F. Bianconi, était capable de mener à bien une œuvre aussi vaste et aussi complexe que celle de l'*Indicateur général*, qui, rappelons-le en passant, renferme les trois parties essentielles suivantes :

1° Noms et adresses des principaux Fabricants français, classés par ordre alphabétique des produits manufacturés, également classés en cinq langues principales ;

2° Noms, adresses et professions des Notables français établis dans toutes les parties du monde (recensement opéré en novembre et décembre 1892);

3° Noms et adresses des principaux Entrepositaires et Producteurs, à l'Etranger, des matières premières nécessaires à l'industrie.

A ces trois parties principales, et grâce au concours de ses nombreux correspondants, établis sur tous les points du globe, M. Bianconi se propose, l'année prochaine, d'ajouter une quatrième partie, extrêmement importante, et qui concernera exclusivement les principaux exportateurs et importateurs de toutes nationalités établis dans les centres de commerce les plus fréquentés du monde entier.

L'Annuaire de l'ingénieur-géographe BIANCONI n'est donc pas seulement un ouvrage de la plus grande utilité pour notre commerce national c'est aussi une œuvre éminemment patriotique, à laq[illegible] tous nos représentants diplomatiques à l'Etra[illegible] sont fait un devoir de collaborer.

L'Indicateur génér[illegible] de tous les Paquebots des principa[illegible] navigation françaises et étrangères, [illegible] de commerce en France et à l'Etranger, [illegible] Représentants diplomatiques et consu[illegible] les principales librairies du monde entier

Siège social et Direction [illegible] Paris.

Dépôt général à la Libr[illegible] rue Bergère Paris. 165d

SAISON D'ÉTÉ

AUX

Fabriques Parisiennes

E. LANDAUER

16, Rue du Vieil-Abreuvoir, 16

ROUBAIX

SPÉCIALITÉ DE BLANC

Trousseaux et Layettes

FABRIQUE DE LINGERIE

et Broderie à la main

à Remiremont (Vosges)

Immense assortiment de **Lingerie fine**, pour

TROUSSEAUX ET LAYETTES

Choix considérable d'**articles** hautes nouveautés pour **enfants**, en **Robes**, **Douillettes**, **Pelisses cachemire** et **piqué**, **Robes de baptême**, **Chapeaux**, **Bonnets**, **Tabliers**, etc., etc.

RIDEAUX EN TOUS GENRES

SPÉCIALITÉ DE

LINGE BRODÉ A LA MAIN

GRAND ASSORTIMENT DE

DRAPS ET TAIES BRODÉS

Prix exceptionnel

DÉPOT de TOILES des VOSGES

ET

LINGE DE TABLE

garantis à l'usage

CHIFFRES ET BRODERIES

A FAÇON

Maison reconnue pour vendre **entièrement de confiance** les articles les **plus soignés** et les **mieux assortis**, à des conditions de bon marché exceptionnel.

TROUSSEAUX POUR PENSIONS

PRIX-FIXE *marqué en chiffres connus*

16, rue du Vieil-Abreuvoir, 16, Roubaix

TÉLÉPHONES PERFECTIONNES

pour réseaux et lignes privées

Sonneries et Appareils Électriques

PARATONNERRES

PORTE-VOIX, CONTROLEURS DE RONDES, etc., etc.

Ele RAVET

EXPERT DU GOUVERNEMENT

27, Rue de la Gare, 27 — ROUBAIX — Téléphone n° 409

51 bis, Bd de la Liberté — LILLE — Téléphone n° 240

ABONNEMENTS ET ENTRETIENS

339096 — 0559

QUINIUM LABARRAQUE

VIN FÉBRIFUGE, TONIQUE DIGESTIF, APPROUVÉ PAR L'ACADÉMIE DE MÉDECINE DE PARIS, *pour les convalescents et tous ceux qui souffrent de faiblesse de l'estomac, d'anémie, d'épuisement causé par l'âge, les excès, le travail, la fièvre.* EN BOUT. ET 1/2 BOUT. 19, rue Jacob, Paris et TOUTES PHCIES. 34705

HERNIES

NOUVEAU BANDAGE breveté S. G. D. G.

SANS RESSORT autour du corps

BIEN-ÊTRE — SÉCURITÉ

Supprimant toute gêne, applicable à toutes les Hernies, même les plus volumineuses.

Munies de cet appareil, les personnes atteintes de hernies, peuvent vaquer à leurs occupations tout aussi à l'aise que si elles n'étaient pas blessées.

Se méfier des imitations.

Tout contrefacteur sera rigoureusement poursuivi

Seul inventeur : J. BARBRY, 11, r. du Bois, Roubaix

Se rend à domicile sur demande

Notice envoyée franco contre un timbre de 0,15 centimes. La Maison n'a pas de dépositaires. Bien s'assurer de l'adresse indiquée ci-dessus. 34118—69665

GOFFIN et GABEREL

48, rue de l'Epeule, Roubaix

ENTREPRISE GÉNÉRALE de Bâtiments

MAÇONNERIE, DALLAGES, CITERNAGES

Pierres, Marbres, Plafonnage

Nouveaux PLANCHERS syst. Hennebique

ÉCONOMIQUES et INCOMBUSTIBLES

en acier et béton de ciment

SÉCURITÉ ABSOLUE CONTRE L'INCENDIE

TAPIS ET TENTURES

Foyers, Carpettes, Portières, Tapis, Moquette, Aubusson. Spécialité de Tapis de table en peluche, soie et laine.

DÉPOT DE FABRIQUE

Il sera réservé un escompte de 5 à 8 0/0 aux personnes qui voudront bien nous charger de leur installation en tapis et tentures.

L. DECRAENE-MATHIEU, 28, Rue de la Gare, ROUBAIX

OUVRAGES d'agrément

BRODERIES EN TOUS GENRES

Tapisseries fantaisies ET DE STYLE

ORNEMENTS D'ÉGLISES ÉCHANTILLONNÉS

FOURNITURES pour tous ouvrages

LEÇONS A DOMICILE

HYGIÈNE DE LA TOILETTE

Les qualités désinfectantes, microbicides et cicatrisantes qui ont valu au COALTAR SAPONINÉ LE BEUF son admission dans les Hôpitaux de la ville de Paris, le rendent très précieux pour les soins sanitaires du corps, lotions, lavages des nourrissons, soins de la bouche qu'il purifie, des cheveux qu'il débarrasse des pellicules, etc. *Le flacon, 2 fr.; les 6 flacons, 10 fr.* Dans les Phies. SE DÉFIER DES CONTREFAÇONS

33528

BULLETIN INDUSTRIEL
ET COMMERCIAL

22 juin.

Les cours continuent à progresser légèrement et conservent leur même tendance soutenue sur tous les marchés.

REVUE DES MARCHÉS

MARCHES D'ORIGINE

Buenos-Ayres, 20 juin.

Le cours de l'or est à 330 0/0 piastres papier monnaie.

Konigsberg, 19 juin.

Les apports à la foire de cette année se composent jusqu'ici d'environ 3.000 quintaux. Affaires languissantes et prix en baisse de 19 à 15 Rm.

Sésanne (Marne), 17 juin.

Lavées à dos fr. 1.20 à 1.25 le 1/2 kil.

MARCHÉS D'IMPORTATION

Anvers, 22 juin.

(par télégraphe)

En disponible, il a été traité 14 balles Plata ... b. Algérie.

Havre, 21 juin.

(*De notre correspondant* [illegible])

Laines. — Marché calme aujourd'hui ; la cote de ce matin a été baissée de 50 centimes.

On a fait à terme 125 balles dont détail suit: 25 balles Buenos-Ayres sur juillet à 139,50 ; 25 balles dito sur septembre à 141,50; 25 balles dito sur décembre à 144 et 50 balles dito sur janvier à 144.

Primes 25 balles sur décembre base 144, double prime 7 fr. 50.

Voici les cours de clôture : juin 138,50 ; juillet 139.50 ; août 140,50; septembre 141,[illegible]0; octobre 142,50; novembre 143,0[illegible] décembre 143,50 ; janvier 144,00; février 146,0[illegible] , mars 146.00.

Bordeaux, 18 juin.

Peaux de mouton. — Les affaires en peaux de mouton ont montré beaucoup de calme cette semaine; on attend le résultat de la vente de peaux de mouton et de laines de Londres qui pourrait influencer les cours. Une autre cause de la mévente, c'est que les lainiers du Midi attendent des renforts importants, ce qui les empêchera de venir s'alimenter sur notre marché d'ici quelques temps. Il n'a été traité qu'un lot du Cap de B.-E., 1/3 et 1/4 laine, à fr. 110 les 100 k.

Londres, le 21 juin 1893, Wool Exchange City. — Le ton des enchères était meilleur ce soir et les prix dans leur ensemble, étaient plus fermes qu'hier. Pour la bonne laine de fabrique les prix payés sont dans la parité de ceux de la dernière vente; pour les genres douteux et défectueux on constate par ci par là une baisse de 5 0/0 sur les tout petits genres. Cette baisse de 5 0/0 est générale.

Les bons croisés fins, demi-fins, sont très bien tenus; les qualités très communes n'obtiennent pas tout à fait les prix de la dernière vente.

Les Cap, dont il passe fort peu, sont très fermes.

Ce soir la France a pris 3,000 balles tant en laines mérinos qu'en laines croisées.

Londres, 21 juin.

(*Avis de MM. Fréd. Huth et Cie*)

Laines. — La troisième série des enchères de laines coloniales à Londres a commencé hier, les catalogues ayant compris 13100 balles sur un total disponible de 377,000 balles.

Les acheteurs, tant étrangers qu'indigènes, étaient en nombre ordinaire et opéraient avec entrain. Comparés aux pris de cloture des dernières enchères les cours se notaient :

Pour les Australie en suint de parité à 1/2d plus bas; id. scoured de 1/2d à 1d id.; id. croisées sans changement; Cap en suint id.; id. scoured de parité à 1/2 plus haut.

Les arrivages à temps s'élèvent à 411,000 balles, dont 366,000 Australie et 75,000 Cap. Déduction faite des réexpéditions directes et tenant compte des laines retenues des dernières enchères, le total disponible pour cette série, qui doit durer jusqu'au 27 juillet, comporte environ 377,000 balles.

MARCHÉS DE CONSOMMATION

ROYAUME-UNI

Bradford, 19 juin.

Laines. — Par suite de l'ouverture des ventes de Londres les affaires sont restreintes. Les cours sont ici plus bas qu'à Londres et ne dénotent aucune tendance à fléchir. La situation est ici toujours confiante.

La laine anglaise est ferme. Le mohair est inchangé.

Fils. — Si on en excepte les fils lustrés, il se traite peu d'affaires: il n'y a pas toutefois de faiblesse sur le marché. Les filateurs de mohair de-